



NOTES D'ALLOCUTION – M. JEAN JOHNSON, PRÉSIDENT DE L'ACFA

Conférence du Commissariat aux langues officielles : 150 ans de bilinguisme législatif et judiciaire : regard historique, réalité contemporaine et perspectives d'avenir

Panel : Améliorer l'accès à la justice dans les deux langues: un travail collectif de plusieurs acteurs

Titre : Aux lendemains de l'affaire Caron : lumière au bout du tunnel pour la communauté franco-albertaine?

5 mars 2017 à 14h

Édifice Sir-John-A.- Macdonald, 144 rue Wellington, Ottawa

Bonjour,

Je tiens tout d'abord à remercier le comité de m'avoir invité à prendre part à ce panel dans le cadre de cette conférence sur 150 ans de bilinguisme législatif et judiciaire.

Fondée en 1926, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine depuis maintenant plus de 90 ans. Mais, je tiens à souligner que la communauté francophone de l'Alberta est beaucoup plus ancienne. La langue française fut la première langue européenne parlée sur notre territoire et on estime que les premiers francophones firent leur apparition dans ce qui deviendrait l'Alberta, en 1705. Il est important de faire ce rappel historique puisque, encore aujourd'hui, certaines personnes croient que l'arrivée des francophones chez nous est encore toute récente. Rien n'est plus faux! Mais, si notre communauté a une histoire riche et intéressante, elle a dû surmonter de nombreux obstacles pour se maintenir et se développer.

Aujourd'hui, on m'a invité afin de partager les développements depuis le jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Caron-Boutet, annoncé le 20 novembre 2015, et les impacts sur la vitalité de notre communauté.

Pour débiter, et au bénéfice de tous, j'aimerais donc revenir sur les fondements de cette cause et les raisons qui ont motivé notre communauté à s'engager dans ce dossier.

En 2003, un citoyen francophone de l'Alberta, M. Gilles Caron, a contesté un constat d'infraction routière à la *Traffic Safety Act*, reçu pour un virage à gauche non sécuritaire, parce qu'il était rédigé en anglais seulement. En 2005, il entreprend une poursuite civile contre le gouvernement de l'Alberta, cherchant à corriger les erreurs historiques et juridiques de l'arrêt *Mercure*. Rapidement, il a été appuyé dans sa démarche par un autre citoyen, M. Pierre Boutet. Tous deux soutenaient que cette loi est invalide, car elle n'avait pas été adoptée ou publiée en français. Ils soutenaient, également, que la Loi 60, la Loi linguistique de l'Alberta adoptée en 1988 – qui prévoit que l'Assemblée législative de l'Alberta peut adopter ses lois en anglais seulement – est inconstitutionnelle, car elle

prétend abroger une obligation constitutionnelle incombant à l'Alberta d'édicter, d'imprimer et de publier ses lois et règlements dans les deux langues officielles.

L'affaire Caron-Boutet portait donc sur l'existence d'un droit constitutionnel au bilinguisme législatif dans les terres appelées « Territoire du Nord-Ouest et Terre de Rupert », une vaste étendue correspondant essentiellement aux provinces actuelles de l'Alberta et de la Saskatchewan, aux trois territoires ainsi qu'à certaines régions de l'Ontario et du Québec. Les appelants soutenaient que le bilinguisme législatif était protégé dans ces territoires depuis l'époque préconfédérative - alors que les Territoires étaient sous le contrôle de la Compagnie de la Baie d'Hudson - et que cette garantie demeure en vigueur et est enchâssée dans la Constitution du Canada.

En 2008, après plusieurs années d'appui moral et financier à M. Caron dans ses efforts, l'ACFA devient intervenante dans la cause afin d'appuyer la position des appelants et de défendre les intérêts de la collectivité francophone en Alberta. Il en sera de même à cinq reprises, tout au long de cette cause et ce, jusqu'en Cour suprême du Canada. La question juridique fondamentale qui préoccupait l'ACFA était la protection constitutionnelle des droits linguistiques de la collectivité de langue française de l'Alberta.

Pour l'ACFA, il était évident qu'une telle saga judiciaire ne pouvait pas dicter et limiter les relations avec notre gouvernement provincial. Cependant, l'ACFA ne pouvait pas non plus laisser la responsabilité des droits linguistiques de toute une communauté dans les mains de deux individus. Il fallait donc s'assurer de clarifier la question constitutionnelle fondamentale pour la province et la communauté francophone dans l'affaire Caron, tout en assurant des relations positives et constructives.

Tout au long de cette cause, nous avons donc travaillé avec beaucoup de conviction afin de maintenir des relations politiques étroites avec le gouvernement au pouvoir, les conservateurs tout d'abord puis, plus récemment, les néo-démocrates. Nous avons également rencontré annuellement les chefs des partis de l'opposition.

Le matin même de l'annonce du jugement final, j'étais à la Cour suprême du Canada, en compagnie de notre vice-président et de notre directrice générale. Je ne vous cacherai pas que nous étions très anxieux quant au résultat et il est évident que nous étions extrêmement déçus et consternés lorsque nos avocats nous ont partagé la décision. Malgré une Proclamation royale émise par la Reine Victoria à nos ancêtres, le 6 décembre 1869, afin d'assurer l'annexion des Terres de Rupert au Canada et stipulant que: "Tous vos droits civils et religieux seront protégés", nous nous retrouvions, en 2015, sans aucune protection constitutionnelle pour nos droits linguistiques et donc, la validité constitutionnelle de la Loi 60, la Loi linguistique de l'Alberta, qui je tiens à le souligner est la seule loi émise dans les deux langues officielles, était confirmée. Pour nous, il est extrêmement dommage que la Cour suprême du Canada ait rejeté la thèse de l'existence d'un droit au bilinguisme législatif en Alberta. Il va sans dire qu'un résultat positif dans cette affaire aurait été une victoire importante pour la communauté francophone de l'Alberta, mais aussi d'ailleurs au pays.

Cependant, dans l'heure qui a suivi, nous avons reçu un appel du ministre David Eggen qui était, à cette époque, ministre responsable du Secrétariat francophone de l'Alberta. Il voulait nous partager sa solidarité et nous rappeler que, quoiqu'il s'agisse d'un jugement extrêmement difficile et décevant pour notre communauté, notre gouvernement avait une responsabilité et une obligation envers les Albertains d'expression française et qu'il était prêt à travailler avec nous afin de bâtir une relation solide avec la communauté.

Nous nous sommes rapidement accrochés à ces mots qui étaient très significatifs et porteurs de sens pour nous. Il s'agit, en fait, du même message que nous avons porté tout au long de cette cause: "le judiciaire ne pouvait pas, à lui seul, dicter la relation que nous avons avec notre gouvernement". Nous nous sommes donc rapidement remis au travail. En décembre 2015, notre Conseil d'administration s'est rencontré afin de déterminer concrètement les attentes de notre communauté pour faire suite au jugement dans l'affaire Caron-Boutet. Étant donné que les besoins de notre communauté transcendent un grand nombre de ministères provinciaux, nous avons alors réitéré la nécessité d'obtenir une rencontre avec notre première ministre albertaine, l'honorable Rachel Notley, afin de donner le ton à cette relation.

À la suite d'un remaniement ministériel, c'est finalement le ministre Ricardo Miranda, qui a été nommé à titre de ministre responsable du Secrétariat francophone et qui nous a aidés à obtenir cette importante rencontre. Ainsi, le 30 mars 2016, accompagné des membres de notre comité exécutif et de notre directrice générale, j'ai eu l'honneur de rencontrer la première ministre Notley et le ministre Miranda.

Cette rencontre tant attendue a permis à l'ACFA de mettre la table et de discuter des attentes de la communauté francophone: la nécessité d'obtenir une loi sur les services en français. Madame Notley s'est montrée très réceptive à cette demande, mais a proposé de débiter par le développement d'une politique sur les services en français, évoquant des raisons de nature économiques. Elle a demandé que cette politique soit bien consultée et bien priorisée afin de devenir, et j'utilise les termes qu'elle a employés, « *Legislation-in-a-box* ».

Le travail s'est entamé rapidement après cette rencontre. Mensuellement, nous avons eu des rencontres de travail avec le ministre Miranda qui était, et est toujours, très fortement engagé dans le dossier. C'est lors du Congrès annuel de la francophonie albertaine, tenu les 14 et 15 octobre derniers, qu'il a officiellement annoncé que le gouvernement de l'Alberta mettrait en place une première Politique sur les services en français et que la communauté serait consultée et invitée à y contribuer.

Une série de consultations communautaires sectorielles s'est donc amorcée cinq jours plus tard. Entre le 20 octobre et le 15 novembre, plus d'une centaine de leaders francophones ont eu l'opportunité de s'exprimer sur la future politique. Neuf principaux thèmes ont été abordés. Un fait très intéressant à noter est que cinq autres députés ont participé activement aux consultations et ont appuyé le ministre Miranda dans cette démarche. C'était une première, pour nous en Alberta, de constater qu'une telle politique ne reposait pas seulement sur les épaules d'un seul ministre, mais qu'une directive claire venait du bureau de la première ministre, que le caucus et le cabinet appuyaient cette démarche et que le ministre était épaulé par plusieurs collègues pour

en assurer son développement, sa réalisation et surtout, son succès. Et j'ajouterais qu'encore aujourd'hui, ces députés veulent continuer à prendre part au processus qui mènera à la politique.

Parallèlement, des consultations en ligne ont permis à plus de 600 citoyens de s'exprimer. Également, à l'intérieur de l'appareil gouvernemental, les sous-ministres ont été consultés par le Secrétariat francophone de l'Alberta. La politique est présentement en processus de rédaction et devrait être annoncée plus tard cette année. Nous avons vraiment hâte de travailler à sa mise en œuvre avec les divers acteurs communautaires et gouvernementaux. 2017 sera sans aucun doute une année charnière, pour ne pas dire extraordinaire pour notre communauté.

Par ailleurs, vendredi dernier, à l'ouverture des Rendez-vous de la Francophonie, le gouvernement de l'Alberta hissait, pour une première fois de notre histoire, le drapeau franco-albertain devant deux édifices provinciaux importants : le Federal Building à Edmonton et le McDougall Centre à Calgary. L'engagement de nos élus est extrêmement inspirant!

Mais les démarches de l'ACFA ne s'arrêtent pas là. En décembre 2015, nous avons également demandé au PADL, le Programme d'appui aux droits linguistiques, un financement afin de pouvoir mener une étude d'impact, en suivi au jugement. Nos conseillers de la firme Juriste Power nous ont remis cette étude d'impact en août dernier et notre Conseil d'administration a discuté des suivis souhaités, lors de sa rencontre de décembre 2016. Bien que le bilinguisme législatif n'ait pas encore été reconnu comme obligation constitutionnelle, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de moyen d'améliorer le statut du français en Alberta.

Notre Conseil d'administration a donc priorisé plusieurs pistes d'action proposées. Il est évident qu'une refonte de la *Loi linguistique* qui permettrait d'adopter des lois en français et en anglais serait extrêmement souhaitable. Cependant, nous croyons que d'autres étapes doivent être menées en amont.

L'ACFA travaille présentement sur plusieurs fronts. Nous cherchons à obtenir davantage de services en français de la part du gouvernement fédéral et notre réflexion nous a poussés à demander la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. Nous souhaitons obtenir, tant du gouvernement fédéral que provincial, un engagement formel pour la nomination d'un plus grand nombre de juges bilingues. Nous souhaitons également que le gouvernement fédéral démontre davantage de leadership sur la question du statut du français en Alberta, entre autres par le biais de la négociation d'ententes bilatérales avec notre province visant à financer des mesures positives pour notre communauté. Enfin, nous croyons que l'obtention d'un financement additionnel pour la recherche scientifique sur la communauté francophone de l'Alberta et le développement d'outils pédagogiques, tant pour les jeunes que les adultes, permettrait de continuer de mettre en lumière notre histoire et aurait des impacts positifs sur l'avenir.

En conclusion, l'affaire Caron-Boutet revêtait une importance capitale pour notre communauté, car elle aurait pu nous permettre d'ancrer, dans la constitution

canadienne, nos droits linguistiques. Malheureusement, ce jugement nous a appris que, malgré les arguments historiques présentés, ce n'était pas le cas. Malgré cette défaite, cette saga aura eu des répercussions positives en faisant mieux connaître l'histoire et le rôle joué par les Métis et les autres francophones dans le développement de l'Ouest canadien.

Notre communauté devra donc poursuivre ses démarches politiques et se montrer vigilante afin de s'assurer que les citoyens francophones de l'Alberta aient accès aux services, ressources et programmes provinciaux et fédéraux - en français - dont ils ont besoin.

Tel que je l'ai mentionné au départ, il ne faut pas oublier que le français était la première langue européenne parlée sur les territoires qui sont devenus l'Alberta en 1905. Cette présence française est ancrée en Alberta depuis plus de 300 ans et continue à rayonner partout en province grâce au dévouement de nos communautés et de nos organismes et institutions francophones. Aujourd'hui, on estime à plus de 238 000 le nombre de personnes pouvant parler, vivre et travailler en français en Alberta, dont plusieurs venus des quatre coins du pays et de partout à travers le monde. La francophonie albertaine est une communauté en constante croissance.

Forte de l'appui de ses membres, l'ACFA a de grandes ambitions pour notre communauté francophone en Alberta. C'est notre responsabilité, à titre d'organisme porte-parole de la francophonie albertaine, de représenter les intérêts collectifs de notre communauté et de continuer à inspirer nos gouvernements, provincial et fédéral, à jouer pleinement leur rôle envers la francophonie. Plus que jamais, nous voulons contribuer à bâtir une Alberta forte, moderne et inclusive, occupant une place de choix au sein de la confédération canadienne.

Je vous remercie de votre attention!